



## Compte-rendu groupe de travail préparatoire au CTA du 26 mars 2014

concernant les suppressions, créations et transformations de postes  
dans la filière administrative (AENES).

### **Une rentrée présentée comme à moyens constants mais qui en réalité aboutirait à de nouvelles suppressions de postes !**

Après les saignées de postes administratifs de 2004 à 2012 au niveau académique comme national (8908 postes supprimés), la rentrée 2014 n'annonce aucune amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des collègues, plusieurs ETP disparaissant.

L'administration n'a pas fait de présentation générale sur l'évolution des effectifs et nous avons directement étudié les modifications, établissements par établissements.

Les services académiques ont actualisé les données critérisées, notamment les effectifs, et en fonction des écarts constatés entre dotation théorique et dotation réelles, il est décidé d'implanter des postes, en retirer ou les transformer. Ont été intégrées cette année dans les tableaux confiés aux syndicats, les modalités de calcul, dans un souci de transparence, précise l'administration.

#### **Ce qui a changé**

Auparavant, quand on avait plus de 100 élèves en internat, on avait 1 poste administratif (AENES), maintenant, c'est 0,75.

Un groupe de travail interne au rectorat (sans représentants du personnel) a comparé les moyens attribués par rapport au barème Sara (élaboré en 1987 et chargé d'évaluer les dotations des EPLE en administratifs) pour les seules agences comptables. Selon le Rectorat, il y a bien adéquation.

La représentation syndicale a regretté qu'on ait pris en compte uniquement les établissements avec agence comptable et pas les autres administratifs, et que cela se soit fait sur la base du volontariat (quelques agents comptables sollicités), sans que les syndicats ne soient informés.

#### **Suppressions de postes**

Aucune mesure de carte scolaire cette année. Les suppressions se font sur des postes vacants.

A noter que les suppressions et créations ne concernent que les EPLE. Aucun changement dans les services. L'administration a reconnu qu'ici, les suppressions massives les années précédentes ne permettaient pas d'envisager d'autres suppressions... mais pas pour autant des créations comme nous en avons souligné le besoin !

Quand une suppression entraîne un déficit par rapport à la dotation théorique, il peut y avoir attribution de moyens provisoires après le CTA de juin qui étudie les temps partiels, qui permettent de libérer des rompus de temps partiel. Ces moyens supplémentaires donnent lieu à des recrutements de contractuels sur demi poste ; ou poste complet, affectés sur les établissements ayant les plus importants déficits. Les rompus de temps partiel représentent en moyenne l'équivalent de 15 à 16 ETP chaque année, redistribués sous formes de postes contractuels.

Le principe, présenté par l'administration, c'est que lorsque le déficit est compris entre 0 et 0,5, il n'y a pas de compensation en moyens provisoires. De 0,5 à 1, on compense par 0,5 et au-delà de 1 poste de déficit, on compense par un poste en moyens provisoires.

#### **Détail des suppressions**

- Neutralisation d'un poste d'adjoint (Adjenes, catégorie C) au collège Du Mayet-de-Montagne. Neutralisation en attente de la carte de l'éducation prioritaire. L'administration a laissé entendre que cette neutralisation risquait de donner lieu à une suppression.
- 1 suppression Adjenes au CIO Le Puy. La FSU est intervenue pour contester cette suppression. La question de l'orientation, dans un contexte où l'enseignement professionnel est grandement attaqué, doit être prioritaire. Par conséquent, les postes d'administratifs chargés d'épauler le personnel d'orientation doivent être maintenus.

L'administration répond que sur chaque CIO de l'académie, il y a en moyenne 2 administratifs alors qu'au Puy, on est à 3 (en réalité 2,7 car il y a un 80 % et un 90%).

- Modification de la carte comptable à l'EREA Albert Monier d'Aurillac. 1 poste Adaenes supprimé, 1 poste d'Adjenes neutralisé et 1 poste Saenes créé.

A la rentrée précédente (2013), il y avait déjà eu neutralisation d'un poste ADJENES. La suppression de ce poste était liée au transfert de l'agence comptable suite au départ en retraite de l'attachée. Les syndicats avaient signalé qu'il y avait de gros travaux à l'EREA pour 3,8 millions et la spécificité des EREA. Pourtant, le rectorat n'a pas voulu remettre un poste de titulaire car cela ferait une mesure de carte scolaire (au départ de l'agent comptable) sans avoir la possibilité de réaffecter la titulaire sur Aurillac.

On constate donc en 2014 une nouvelle dégradation dans cet établissement avec - 1 C, - 1 A et + 1 B.

- 1 suppression (Adjenes) LP Marie Laurencin de Riom.
- 1 suppression (Adjenes) au Lycée Bonté de Riom alors que le personnel administratif doit gérer 1500 contrats aidés et que cette suppression entraîne un déficit de 0,55 poste (l'administration annonce la prochaine attribution d'un demi poste en moyens provisoires).
- 1 suppression (Adjenes) au LP Marie Curie de Clermont, ce qui aboutit à un déficit de 0,61 (attribution d'un demi poste en moyens provisoires).
- 1 suppression (Adjenes) au collège de Gerzat (liée à la baisse des effectifs).

## Créations

- Les créations de postes d'1 Adjenes au lycée Yssingaux et au collège Aurec-sur-Loire répondent à une augmentation significative des effectifs (+ 50 élèves par an depuis 3 ans à Aurec)
- La création (Adjenes) au LP Roger Claustre est une anticipation d'une montée en puissance prochaine suite à des fermetures de section ailleurs (BTS Lycée Lafayette, aéronautique à Camille Claudel, sans oublier la fermeture du LP de Romagnat).
- 1 création (Adjenes) au collège Marc Bloch de Cournon
- 1 poste vacant d'Adjenes neutralisé à Romagnat, qui sera supprimé à la prochaine rentrée.

## Transformations

Les transformations de postes prévues (4 postes de A créés à la place de 4 postes de B supprimés et 1 poste de B créé par suppression d'un poste de A).

Pour la FSU, ces transformations ne sont pas prioritairement la reconnaissance de la nécessité de requalifier les postes et de reclasser dans la catégorie supérieure les agents qui sont affectés dessus et qui accomplissent des tâches supérieures à celles de leur statut. Elles sont d'abord dues à des augmentations d'effectifs. En principe, la limite permettant de transformer un poste de B en A, c'est quand l'établissement dépasse les 380 élèves.

**Le Snasub se prononce pour une requalification massive des emplois et parallèlement par le reclassement des collègues concernés qui effectuent souvent depuis des années des fonctions et responsabilités supérieures à celles incombant à leurs statuts.**

## Bilan

La FSU constate que si l'administration prétend que la rentrée prochaine doit se faire à moyens constants, il y a en réalité un écart entre le nombre de suppressions de postes et le nombre de créations. L'administration reconnaît qu'il y a un déficit de 3 ETP. Nous en repérons plutôt 4, avec les neutralisations qui risquent d'aboutir à des suppressions (voir tableau plus bas).

Ces ETP ne sont donc plus attribués pour des titulaires mais intégrés dans les moyens provisoires, servant à compenser les écarts entre dotations théoriques et réelles, avec les rompus de temps partiel. **Autrement dit, ces moyens sont susceptibles d'être supprimés dès l'an prochain !**

Nous exigeons que les ETP soient affectés pour des titulaires.

## CDI et Contractuels

L'administration a précisé qu'il y avait 10 collègues en CDI sur les postes administratifs et que les concours réservés organisés doivent permettre la titularisation de tous dans le délai des 4 ans prévus par la loi Sauvadet. Il y a par ailleurs 150 à 200 agents contractuels en CDD.

## **Total du solde des ETP selon nos calculs**

Corps	Neutralisations	Suppressions	Total neutralisations et suppressions	Créations	solde
Adjenes (C)	3	5	8	4	-4
Saenes (B)		5	5	2	-3
Adaenes (A)		2	2	5	2
Total	3	12	15	11	-4

La FSU a pointé enfin les EPLE pour lesquels il y avait un écart important entre dotation théorique et dotation réelle, établissements ne recevant aucun moyen supplémentaire en ETP pour la prochaine rentrée. Pour s'en tenir aux EPLE ayant un déficit supérieur à 0,80 ETP, voici ce que nous avons signalé :

Lycée Saint Flour : -0,99

LEP Cortat à Aurillac : -0,93

Collège Saint-Amant-Roche-Savine : -0,94

Collège de Gannat : -0,80

Lycée de Commentry : -0,86.

Pour chacun de ces établissements, c'est une création de poste qu'il faudrait, sans parler ici des services (Rectorat, Inspection d'académie) qui ont connu une saignée sans précédent depuis 2005 et qui ne se voient attribuer aucun moyen supplémentaire la rentrée prochaine.

**Le CTA réuni la semaine suivant a confirmé l'ensemble de ces mesures.**

**Un compte-rendu général sera réalisé par la FSU.**

### **Dernière information importante**

L'Université Clermont 2, asphyxiée financièrement par le désengagement progressif de l'Etat et le fait qu'elle ait dorénavant en charge la gestion de sa masse salariale depuis la mise en place de la loi LRU, renforcée par la loi ESR de 2013, vient de proposer le gel complet des postes vacants pour 2014 et 2015 pour l'ensemble des emplois Biatss, et une part importante des postes d'enseignants. Cela signifie pour 2014, 3 postes Aenes gelés, autant de possibilité de mutations réduites sur Clermont et surtout la menace de voir ces postes disparaître à courts termes.

Finalemt, le Comité Technique a acté le maintien des mouvements ... mais a en contrepartie voté la suppression de 50 postes de contractuels sur budgets propres. C'est à la fois faire reposer le travail assuré par ces collègues sur le reste du personnel, et se servir des agents contractuels comme variables d'ajustement d'une politique qui démantèle chaque jour un peu plus l'Enseignement Supérieur et la recherche !

Alors que la charge de travail de l'ensemble des collègues a tendance à augmenter, en particulier dans les services et des les agences comptables, il faut de nouveaux moyens pour assurer la réussite des élèves et la gestion des carrières de l'ensemble des agents gérés dans l'académie. Cela passe en priorité par le rétablissement des postes supprimés et la requalification d'une partie des postes.

### **Réunion d'information syndicale spéciale AENES jeudi 5 juin 2014**

Nous vous annonçons d'ores-et-déjà la prochaine organisation de deux réunions d'informations syndicales à Clermont-Ferrand, auprès des personnels de l'Aenes, des services, EPLE et établissements de l'enseignement supérieur, en présence d'un élu SAENES à la CAP nationale, le jeudi 5 juin 2014. Vous recevrez ultérieurement une invitation à cette réunion.

Le 3 avril 2014

---

**SNASUB-FSU**

**Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques**

Contact pour tout problème, demande de renseignement, demande d'intervention : [snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr](mailto:snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr)

Correspondant académique Eric Panthou : [ericpanthou@yahoo.fr](mailto:ericpanthou@yahoo.fr) - 06-62-89-94-30